

L'accord du 16 avril 2010, signé par la CGT et les employeurs des IEG, transcrit dans son intégralité par décret en septembre 2011, commence à donner sa pleine puissance.

Il faut se souvenir que les autres syndicats n'ont pas voulu faire opposition par voix juridique avec nous en 2010, alors que c'était possible (il fallait 3 syndicats sur 5).

Aujourd'hui les conséquences sont là et elles éclatent au grand jour !

La raboteuse fait déjà son oeuvre à EDF SA. Elle va immanquablement faire des dégâts à ERDF et à GrDF.

Les agents ne tarderont pas à connaître le résultat désastreux de la mise en oeuvre de ce décret.

FO a rencontré la Direction le 28 novembre

En tout premier lieu, FO a demandé que lui soit fournis les taux actuels de chaque métier dans les entreprises. Cette information nous a été refusée et pour cause ! La comparaison serait désastreuse !

Pourtant, c'est à la Direction de nous expliquer ce qui l'a conduit à revoir ces taux à la baisse.

Car si chaque entreprise est sous tutelle de la Branche et des Pouvoirs publics, elles sont aussi partie prenante de l'accord en tant qu'employeur.

Il n'y a aucune illusion à se faire, car ce dossier ne laisse pas de place à la négociation.

En effet, chaque entreprise est sous tutelle de la Branche et des pouvoirs publics.

Pour preuve, seules les pénibilités physiques sont prises en compte (de manière très restrictive) et la méthode imposée par le décret verrouille grandement les résultats.

Quelques taux de services actifs

Voici ce que seraient les taux avant et après application de l'accord employeurs/CGT... Sans commentaire !

Métier	Taux avant ¹	Taux après
Animateur Technique Clientèle	50%	2%
Releveur	100%	21%
Technicien clientèle	100%	entre 22% et 44%
Assistant CE	100%	20%
Animateur exploitation Gaz	100%	entre 37% et 57%
Chargé d'affaires	30% à 70%	15%
Chef d'exploitation Gaz	100%	20%
Technicien exploitation gaz	100%	entre 50% et 76%
Technicien AMEPS	100%	entre 14% et 39%
Chargé d'exploitation élec	50% à 100%	20% si astreinte
Animateur TST	100%	24%
Technicien intervention ACM	100%	26%
Préparateur exploitation	60% à 100%	35% si astreinte

Vous pouvez vous rapprocher de votre représentant syndical pour connaître les taux proposés pour votre métier.

¹ Taux généralement constaté dans la plupart des unités du territoire